

**DEPARTEMENT  
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
DE LYON**

**CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CANTON DE SAINT GENIS LAVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 mars 2023

Liste des délibérations examinées affichée le 28 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2023

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Yamina SERI à Yves GAVault, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Philippe MASSON à Fabienne TIRTIAUX, Pascale ROTIVEL à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**SUBVENTION ET CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA SAFER  
POUR L'ANIMATION FONCIÈRE  
SUR LE TERRITOIRE DE L'ENS DES  
HAUTES-BAROLLES**

Délibération : 03.2023.020

Transmis en préfecture le : 27/03/2023

## **RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ**

La ville de Saint-Genis-Laval s'est engagée depuis 20 ans, aux côtés de la Mission écologie urbaine de la Métropole de Lyon, pour maintenir et valoriser les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles, classés Espace naturel sensible (ENS).

La commune de Saint-Genis-Laval agit en tant que gestionnaire de l'ENS des Hautes-Barolles avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Le plan de gestion de l'ENS du plateau des Hautes Barolles à Saint-Genis-Laval a identifié la pérennisation de l'activité agricole sur le plateau comme enjeu majeur notamment pour entretenir les espaces et maintenir la biodiversité du plateau. Ainsi, le plan de gestion préconise la mise en place d'une animation agricole volontariste afin de remobiliser le foncier agricole.

L'article L141-1 du Code rural et de la pêche maritime indique que les Safer « œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ». Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable [...] ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économiques, sociales et environnementales et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13.

Elles contribuent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique. Elles contribuent au développement durable des territoires ruraux, dans le cadre des objectifs définis à l'article L.111-2. Elles assurent la transparence du marché foncier rural.

La ville a confié à la SAFER et la Chambre d'Agriculture un diagnostic/état des lieux de la situation du plateau. Cette étude a été réalisée et rendue en 2022. Elle montre notamment un foncier principalement privé et assez morcelé et de faibles ventes et mises à disposition de nouveaux agriculteurs.

La SAFER propose à la ville d'aller plus loin en travaillant sur l'animation foncière du territoire. La ville a de son côté une stratégie agricole volontariste et ambitieuse avec l'objectif de maintenir les activités agricoles existantes, de développer de nouvelles activités agricoles et de (ré)installer des paysans sur le plateau des Hautes-Barolles. Les enjeux du foncier étant important, il convient donc de poursuivre le travail et d'aller plus loin en initiant une animation foncière.

La SAFER et la ville partagent ainsi la même volonté d'unir leurs forces pour maintenir et développer les espaces naturels et agricoles sur le plateau des Hautes-Barolles. Un des enjeux pour atteindre cet objectif réside dans le foncier.

Les objectifs de la convention sont donc les suivants :

- Réaliser une animation foncière proactive auprès des propriétaires de l'ENS. L'enjeu est de porter à connaissance l'existence du projet communal de valorisation de ce site naturel et agricole.
- Informer les propriétaires, sur leurs droits, devoirs et solutions à leur disposition pour leurs parcelles situées sur le plateau, notamment les parcelles situées dans le périmètre PENAP (Protection des espaces naturels et agricoles périurbains).
- Identifier les opportunités de cessions des propriétaires des parcelles concernées, en vue d'une acquisition soit par la collectivité, soit par des agriculteurs.
- Identifier les propriétaires prêts à mettre à disposition leurs parcelles pour une activité agricole ou pour réaliser des aménagements qui concourent à la protection de la biodiversité.

Pour la période 2023-2024, la ville de Saint-Genis-Laval s'engage à soutenir l'activité de la SAFER pour la réalisation des objectifs décrits à l'article 2 par le versement d'une subvention annuelle dont le montant sera établi chaque année. Pour 2023, le montant est établi à 7000 euros. Un avenant financier définissant l'éventuel budget 2024 sera établi fin 2023.

Les crédits en 2023 sont inscrits au budget au chapitre 204.

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le projet de convention de partenariat entre Saint-Genis-Laval et la SAFER en annexe ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 14/03/2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention 2023 de 7000 euros TTC à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les actes, documents et avenants entre la ville de Saint-Genis-Laval et la SAFER pour « réaliser l'animation foncière en vue de la protection des espaces naturels et du maintien et développement des espaces agricoles sur le territoire de l'ENS des Hautes-Barolles » sur la période 2023-2024 .

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -  
1 élu ne prend pas part au vote : Etienne FILLOT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire,

Laure LAURENT

La Maire,

Marylène MILLET



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.